



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide de passation des questionnaires destinés aux élèves internes et de retour de voyage scolaire

Ensemble brisons le silence

Avril 2025

Dans le cadre du plan « Brisons le silence, agissons ensemble », tous les élèves du CP à la classe de Terminale, internes ou de retour d'un voyage scolaire avec nuitée, sont invités à remplir en classe un questionnaire en ligne.

Les questionnaires sont proposés dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Les élèves peuvent refuser de remplir le questionnaire une fois que les professeurs leur ont expliqué la démarche et ses objectifs.

Ce guide vise à vous accompagner pour la passation et l'analyse des questionnaires.

Pourquoi mener une enquête auprès des élèves internes et de retour de voyage scolaire ?

À la suite des révélations de violences morales, physiques et sexuelles au sein d'établissements privés sous contrat la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lance le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » pour que ces violences ne puissent pas se reproduire.

Ce plan repose sur trois piliers, dont un meilleur recueil de la parole des élèves. Le recueil de la parole doit être systématisé dans les lieux où les élèves peuvent être les plus vulnérables : les internats ainsi que les voyages scolaires comportant au moins une nuitée.

C'est pourquoi, les élèves en internat auront accès à des questionnaires anonymes en ligne chaque trimestre (un questionnaire spécifique pour le premier degré et un pour le second degré). Les questionnaires seront aussi proposés à la suite de voyages scolaires, dès lors qu'ils comportent une nuitée.

Ces questionnaires visent à repérer des phénomènes de maltraitance ou de violence, afin de permettre une réponse efficace de l'institution (prise en charge des victimes la plus rapide, évaluation, enquête, identification des causes, actions de remédiation et de sanctions). Des situations individuelles de maltraitance ou de violence pourront donc émerger et c'est pourquoi le questionnaire est complété par une proposition d'aide individuelle à destination des élèves qui en auraient besoin.

Modalités de passation des questionnaires

Organisation et encadrement de la passation

Tous les élèves, du CP à la classe de terminale, internes ou de retour d'un voyage scolaire avec nuitée, se voient proposer de compléter le questionnaire en ligne.

À cette occasion, les élèves (classe ou groupe) sont installés dans une salle avec un ordinateur connecté à internet par élève et sous la surveillance d'au moins un adulte. Dans l'idéal, on proposera un binôme d'adultes pour encadrer cette passation (un professeur ou un membre de la vie scolaire et un personnel ressource : infirmier, psychologue, assistant de service social). Les modalités précises d'organisation sont laissées à l'initiative des personnels de direction et des directeurs d'école, en fonction des situations locales.

Une plateforme en ligne spécifique permet aux établissements d'accéder aux questionnaires et aux restitutions.

Par ailleurs, le chef d'établissement et le directeur d'école veillent à prévenir les personnels de la passation de ce questionnaire afin que chacun puisse être vigilant à d'éventuels signes de mal-être des élèves. Tout personnel peut se retrouver en position d'écouter une confidence de la part d'un élève et doit, dans ce cadre, adopter les bons réflexes (la référence au [protocole santé mentale](#) de l'établissement peut servir de support pour rappeler le rôle de chacun).

Le chef d'établissement et le directeur d'école rappellent aux personnels qu'en cas de révélation de violence subie, le personnel destinataire de la parole de l'élève a pour obligation de rédiger une information préoccupante ou un signalement, comme prévu dans l'article 40 du code de procédure pénale. Toutefois, dans le respect des règles de confidentialité, il convient, dans ce genre de situation, de ne pas rester seul et de prendre conseil auprès du service social en faveur des élèves ou d'un autre personnel ressource (infirmier, psychologue de l'éducation nationale, médecin) ou d'un personnel d'encadrement (inspecteur en charge de la circonscription du premier degré, chef d'établissement).

La prise en compte de la parole de l'élève

Il convient de différencier :

- l'accueil de la parole des élèves, par un personnel identifié par l'élève comme « personne de confiance » (c'est l'élève qui choisit la personne à qui il veut se confier) ;
- l'évaluation de la souffrance ou du mal-être qui ne peut être réalisée par que des personnels formés (médecin, infirmiers, assistant de service social, psychologue de l'éducation nationale).

Présentation du questionnaire

Quatre questionnaires sont proposés. Ils correspondent à la situation et au niveau de classe de l'élève :

- Questionnaire voyage premier degré
- Questionnaire voyage second degré
- Questionnaire internat premier degré
- Questionnaire internat second degré

Le ou les personnels en charge de la passation présente l'objectif du questionnaire en indiquant aux élèves :

- que ce questionnaire est anonyme ;
- qu'aucun nom ne doit figurer dans les réponses ;
- qu'il permet de mieux connaître l'ambiance générale de l'internat afin d'améliorer le bien-être des élèves internes, pour le questionnaire internat ;
- qu'il permet de savoir si le voyage scolaire auquel l'élève a participé s'est bien passé, pour le questionnaire voyage ;
- qu'il permet à la communauté éducative de mieux comprendre les difficultés qui peuvent exister au sein de l'école, du collège ou du lycée, et ainsi de mener des actions de prévention et de prise en charge des situations de manière plus efficace ;
- que la réponse à ce questionnaire n'est pas obligatoire ;
- que tout élève qui le souhaite, à la suite de ce questionnaire ou à tout autre moment, peut demander à parler avec un adulte de son choix (professeur, personnel social et de santé, personnel éducatif, etc.) de l'école ou de l'établissement pour évoquer sa situation personnelle.

Il convient ensuite de mettre les élèves en confiance en les rassurant sur le caractère strictement anonyme et confidentiel de leurs réponses, de les encourager à répondre avec le plus de sincérité et de sérieux pour que leurs réponses soient les plus utiles afin d'améliorer les conditions de vie à l'internat ou lors des voyages scolaires avec nuitée, et de prévenir tout type de violence.

Les élèves se connectent au questionnaire. Ils ont la possibilité, tout au long de la passation de solliciter l'enseignant s'ils ont besoin d'explications complémentaires.

Consignes de passation

Il convient de prévoir en amont les modalités de prise en charge des élèves qui pourraient exprimer des difficultés. Les personnels sociaux et de santé doivent être avertis en amont de la date de la passation du questionnaire (à minima le psychologue de l'éducation nationale ou l'infirmier, pour le premier degré ; la date de passation pourra utilement être fixée sur un jour où il est présent dans l'établissement).

Durant le temps de la passation, les personnels présents dans la classe sont disponibles pour répondre aux éventuelles questions des élèves. Ils prêtent une attention particulière aux réactions des élèves et aux émotions que certains pourraient manifester, afin de faciliter leur éventuelle écoute et prise en charge en cas de difficulté. Les élèves sont libres de prendre le temps qu'ils souhaitent pour répondre à chaque question.

Les élèves qui en ont besoin peuvent disposer d'un temps et d'un accompagnement spécifiques, notamment en bénéficiant d'un travail en amont sur le sens des questions et la bonne compréhension du questionnaire. La présence d'un AESH aux côtés de l'élève sera étudiée au cas par cas, en accord avec l'élève et sa famille, afin de poser notamment la question de la confidentialité (une salle spécifique peut parfois être proposée).

Avant la fin de la séance, il faut rappeler que la violence, sous toutes ses formes, est inacceptable à l'école ou dans l'établissement, comme en dehors. Une moquerie, une insulte, une violence, ne peuvent jamais avoir lieu « pour rire » et elles ne sont pas sans conséquences physiques ou psychologiques pour les victimes, pour les auteurs et les témoins.

De façon systématique, il faut aussi rappeler que tous les adultes de l'établissement sont disponibles pour accompagner tous les élèves et répondre à leurs questions.

Recueil de la parole des élèves

La passation du questionnaire est susceptible d'entraîner des prises de conscience et une libération de la parole des élèves. Les équipes pédagogiques et éducatives peuvent s'y préparer à partir des [ressources mises à leur disposition sur le site éducol](#).

Exploitation des questionnaires

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement ont uniquement accès aux résultats de leurs élèves.

Plusieurs éléments de restitution sont accessibles :

- une représentation graphique des réponses des élèves ;
- la transcription des verbatims dans leur intégralité ;
- l'ensemble des réponses apportées par les élèves (données brutes).

L'analyse des réponses constitue un moyen d'apprécier la qualité de vie des élèves à l'école, à l'internat ou lors de voyage scolaire avec nuitée afin d'engager si besoin les actions utiles à son amélioration.

Pour chaque questionnaire, le chef d'établissement ou le directeur d'école est alerté par courriel lorsque des réponses sont préoccupantes (par exemple quand l'élève répond « oui » à la question « Avez-vous subi des violences au cours du séjour ? »).

La fréquence des réponses témoignant d'un vécu de violences au sein de l'établissement (physiques, psychologiques, sexuelles, vol, racket) doit constituer un indice qui appelle une action systématique et immédiate de l'institution.



Certaines réponses correspondent à des faits graves qui doivent faire l'objet d'une recherche approfondie et d'un signalement.

Une absence de réponse à une question peut aussi constituer un signal à analyser.

Des croisements peuvent être réalisés avec les enquêtes de climat scolaire et le questionnaire harcèlement.

Pour aller plus loin

[Enfants en danger : comment les repérer ? Que faire ?](#) | éducol | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco

[Agir contre les violences sexuelles faites aux enfants](#) | éducol | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco

Informations à transmettre aux élèves après la séance

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un ou d'obtenir de l'aide après avoir répondu à ce questionnaire, vous pouvez vous rapprocher :

- du psychologue de l'éducation nationale, de l'assistant de service social ou de l'infirmier de l'établissement ;
- d'un autre adulte de confiance de l'internat ou de l'établissement, ou de quelqu'un de votre famille.

Il y a toujours quelqu'un pour vous écouter.

Vous pouvez également appeler les numéros gratuits :

Numéros d'écoute

119 Enfance en danger

- 100 % gratuit et confidentiel.
- Disponible 7 j/7, 24 h/24
- Tchat ouvert de 15 h à 21 h, 7 jours sur 7, tous les jours de l'année.
- Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et travailleurs sociaux.

**Allô enfance
en danger**



Site : <https://www.allo119.gouv.fr/>

3114 en cas de mal-être et d'idées suicidaires

- 100 % gratuit et confidentiel.
- Disponible 7 j/7, 24 h/24
- Une équipe dédiée, composée de psychologues, médecins et infirmiers.

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

Site : <https://3114.fr/>

3018 en cas de harcèlement et de cyber harcèlement :

- 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.
- Disponible 7 j/7, de 9 h à 23 h.
- Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques.



Les élèves qui le souhaitent peuvent télécharger l'application 3018 :

- Échange avec un professionnel du 3018
- Stockage des preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens URL, etc.) dans un coffre-fort numérique et sécurisé
- Autoévaluation de sa situation pour encourager la victime à demander de l'aide
- Accès rapide à des fiches conseil sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement

Site : <https://e-enfance.org>